

À partir du **jeudi 14 mai**, certaines classes des écoles maternelles et élémentaires vont rouvrir avec des effectifs réduits. (Groupe de 15 élèves maximum).

### **Les élèves prioritaires seront désignés par les directeurs d'école**

La Mairie de Parentis en Born, soucieuse de respecter scrupuleusement la sécurité des enfants, de leurs familles et du personnel d'encadrement, a décidé d'ouvrir l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que la restauration (repas froid servi en classe), uniquement aux familles dont les enfants seront à l'école.

Pour que votre enfant puisse fréquenter les temps périscolaires, vous devez appartenir aux catégories prioritaires définies par la Direction des deux écoles mais également **inscrire obligatoirement** votre enfant sur le portail des familles

## PERISCOLAIRE ET RESTAURATION

**Réservation obligatoire** pour le périscolaire du matin, du soir ainsi que pour la pause méridienne

### **Aucun enfant ne sera accueilli sans réservation**

**Attention : les réservations sont ouvertes uniquement pour les enfants accueillis à l'école**

Les démarches pour réserver ne changent pas :

- Vous réservez
- Vous revenez sur votre page d'accueil afin de vérifier que votre demande de réservation est bien prise en compte dans le tableau situé sous l'onglet NOUVELLE RESERVATION.

Si vous ne réussissez pas à réserver, cela signifie que votre enfant n'est pas sur la liste de l'école.

En cas de doute, merci de contacter le service scolaire par mail ou par téléphone au 05.58.78.92.08

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi sera ouvert sur justificatif aux enfants des personnels prioritaires : soignants et personnel en lien direct avec la gestion de la crise sanitaire (gendarmes, pompiers, agents de préfecture ...)

Réservation par téléphone uniquement 06.30.65.48.32

